

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs
44194 CLISSON Cedex

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉCISIONS**

Année 2022

Décision du 8 août 2022

08.2022-21	<p>SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE</p> <p>Actes d'engagement en vue de la délivrance par la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN) de données foncières.</p>
-------------------	---

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°22.02.2022-17 du Conseil communautaire en date du 22 février 2022 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

Considérant que Clisson Sèvre et Maine Agglo doit assurer un suivi du Programme Local Habitat, avec notamment la mise en place d'un observatoire de l'habitat et du foncier pour suivre les évolutions du territoire,

Considérant que la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN) dispose de l'ensemble des données foncières retraitées par le Cerema :

- Fichiers fonciers, anonymisés et non-anonymisés,
- Le Référentiel Foncier Public (RFP),
- Les logements vacants (LOVAC).

Considérant que La DGALN met à disposition, gratuitement et pour un an, les données par le biais de deux actes d'engagement,

Considérant l'intérêt pour Clisson Sèvre et Maine Agglo d'utiliser ces données pour une analyse de son territoire et ainsi répondre à ses obligations,

Considérant les projets d'acte d'engagement, ci-annexés,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de signer les actes d'engagement proposés par la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN) afin de faire la demande annuelle pour l'obtention des données :

- Fichiers fonciers, anonymisés et non-anonymisés,
- Le Référentiel Foncier Public (RFP),
- Les logements vacants (LOVAC).

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Madame la Tr


Pour le Président,
Par délégation,
La vice-Présidente
Nelly SORIN

AR-Préfecture de Nantes

044-200067635-20220809-3-AU « Pour l'extrait conforme au registre »

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 09-08-2022

Publication le : 09-08-2022

Publication sur le site
internet le 9/08/2022